

Catégorie de société alternative diversifiée Auspice CI (actions de la série L) 25 avril 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie de société alternative diversifiée Auspice CI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement non permises pour les fonds communs de placement classiques. Les stratégies propres à ce fonds le différenciant d'un fonds commun de placement classique comprennent l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et autres que de couverture, la capacité d'effectuer davantage de ventes à découvert, et la capacité d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement. Lorsqu'elles sont entreprises, ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et stratégies du fonds et peuvent, dans certaines conjonctures de marché, entraîner la baisse de la valeur du fonds.

Bref aperçu

Code du fonds :	CA 6130	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Date de création de la série :	6 février 2024	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI avec le sous-conseiller en valeurs Auspice Capital Advisors Ltd.
Valeur totale du fonds au 29 février 2024 :	Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.		Distributions : Dividendes ordinaires (s'il y a lieu) et dividendes sur les gains en capital (s'il y a lieu), chaque mars, juin, septembre et décembre, réinvestissement par défaut dans des actions supplémentaires
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est nouvelle.		Placement minimal : 1 000 000 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)

† Le fonds sous-jacent était auparavant offert en tant que placement privé du 1^{er} juillet 2014 jusqu'à ce qu'il devienne un émetteur assujéti le 28 février 2023.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à générer des rendements au moyen de placements dans des marchandises et des participations financières, d'opérations sur ces placements ou de l'exposition à ceux-ci. Grâce à un processus de placement rigoureux fondé sur des règles, le fonds saisit les tendances dominantes, à court et à long terme, sans tenir compte de l'orientation du marché et du consensus populaire. La gestion des risques et la répartition du capital sont systématiques afin de préserver le capital comme objectif principal de la stratégie et de fournir des rendements non corrélés aux stratégies traditionnelles axées sur les actions, les titres à revenu fixe et à la plupart des stratégies non traditionnelles. L'un des principaux objectifs est de fournir un rendement et un alpha de crise en période de correction importante des actions.

Le fonds utilisera indirectement l'approche de gestion du risque fondée sur la valeur à risque absolue qui vise à permettre à ce que la valeur à risque sur 20 jours du fonds sous-jacent corresponde à au plus 20 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 29 février 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (29 février 2024)

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Répartition des placements (29 février 2024)

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Gestion mondiale d'actifs CI. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

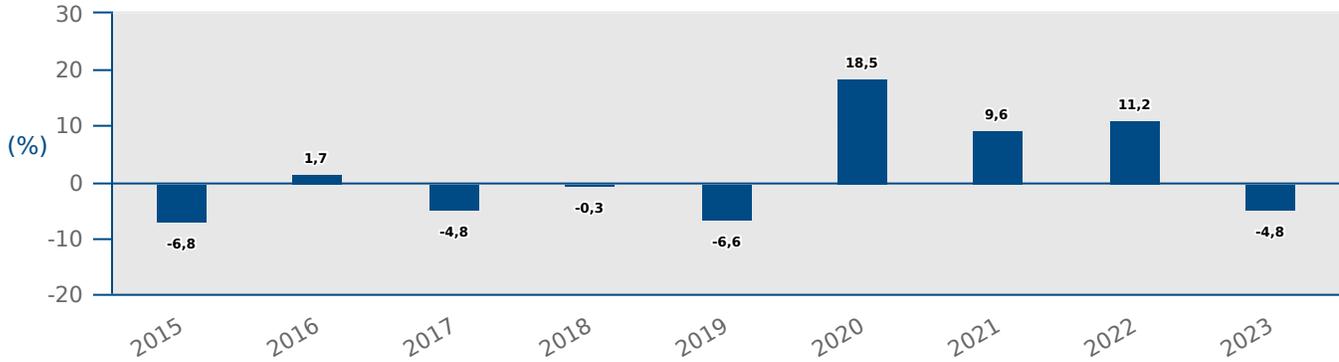
Catégorie de société alternative diversifiée Auspice CI (actions de la série L)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série X du fonds sous-jacent au cours des 9 dernières années civiles*. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds ou du fonds sous-jacent.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série X du fonds sous-jacent au cours de chacune des 9 dernières années civiles*. La valeur de cette série du fonds sous-jacent a diminué au cours de 5 de ces 9 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds sous-jacent, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série X du fonds sous-jacent sur trois mois au cours des 9 dernières années civiles*. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	20,1 %	28 février 2021	Votre investissement serait de 1 201 \$.
Pire rendement	-7,9 %	31 août 2015	Votre investissement serait de 921 \$.

Rendement moyen

Au 29 février 2024, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans la série X du fonds sous-jacent depuis sa création vaut 1 396 \$*, soit un taux de rendement annuel composé de 3,6 %*.

* Les renseignements et les données sur le rendement présentés ci-dessus tiennent compte du rendement passé des séries pertinentes du fonds sous-jacent du fonds pour la période précédant la création du fonds. Avant le 28 février 2023, les parts du fonds sous-jacent étaient offertes uniquement au moyen d'une notice d'offre et le fonds sous-jacent n'était pas un émetteur assujéti. Si cette série du fonds sous-jacent avait été soumise aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujéti, ses frais auraient été plus élevés au cours de cette période. Le fonds a obtenu une dispense lui permettant de communiquer des données sur le rendement passé du fonds sous-jacent qui se rapportent à une période antérieure et à une période postérieure à la date à laquelle le fonds sous-jacent est devenu un émetteur assujéti.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir une exposition à un portefeuille composé principalement de contrats à terme standardisés et d'autres catégories d'actifs non-traditionnels
- recherchent la préservation du capital par la diversification du portefeuille au moyen de catégories d'actifs ayant des antécédents de corrélation peu élevée entre les actions et les obligations
- souhaitent obtenir une appréciation du capital à long terme
- peuvent tolérer un niveau de risque moyen

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Catégorie de société alternative diversifiée Auspice CI (actions de la série L)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série L du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à votre série de titres.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Les frais de la série du fonds sont composés des frais de gestion, des honoraires liés au rendement, des frais d'administration, des frais d'opérations et certains frais du fonds. Les frais de gestion annuels de la série L correspondent à 1,00 % de la valeur de la série du fonds et les frais d'administration de la série L à 0,10 % de la valeur de la série de fonds. Comme la série de ce fonds est nouvelle, certains frais du fonds et ses frais d'opérations ne sont pas disponibles.

Le fonds peut payer au gestionnaire des honoraires liés au rendement à la fin des mois de juin et de décembre (chacun, une période semestrielle) correspondant à 15 % de l'excédent de la valeur liquidative par part à la fin de chacun de ces semestres (compte non tenu des distributions faites par le fonds depuis que la valeur maximale atteinte (définie dans le prospectus simplifié) a été établie, après ajustement pour exclure les honoraires liés au rendement à recevoir au cours du semestre) sur la valeur maximale atteinte, multiplié par un plus le taux de rendement minimal (défini dans le prospectus simplifié), multiplié par le nombre d'actions de cette catégorie en circulation à la fin du semestre en question. Si des actions du fonds sont rachetées avant la fin d'un semestre, des honoraires liés au rendement pourraient être payables à la date de rachat à l'égard de chacune de ces actions, comme si la date de rachat correspondait à la fin du semestre. Les honoraires liés au rendement seront calculés et s'accumuleront quotidiennement pour chaque série au cours de chaque semestre.

Renseignements sur la commission de suivi

Gestion mondiale d'actifs CI n'utilise pas les frais de gestion du fonds pour payer une commission de suivi à l'égard des titres du fonds que vous détenez.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Frais liés au placement minimal requis	Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais).
Honoraires de conseils en placement	Vous pourriez devoir verser des honoraires de conseils en placement que vous avez négociés avec votre représentant (agissant pour le compte de sa société). Ces honoraires sont perçus par la société de votre représentant. En règle générale, les titres de série L sont uniquement offerts aux investisseurs qui ont un compte assorti de frais auprès de la société de leur représentant ou un compte détenu auprès d'un courtier exécutant (ou d'autres courtiers qui ne procèdent pas à l'évaluation de la convenance). Dans certains cas, nous percevons les honoraires de conseils en placement pour le compte de la société de votre représentant (au moyen du rachat, sans frais, d'un nombre suffisant de titres que vous détenez dans votre compte chaque trimestre). Dans ces cas, les honoraires de conseils en placement négociés ne doivent pas être supérieurs à 1,50 % par année de la valeur liquidative des titres de série L du fonds que vous détenez dans votre compte.
Frais pour les chèques sans provision	Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Sans frais : 1 (800) 792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com/fr/

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.